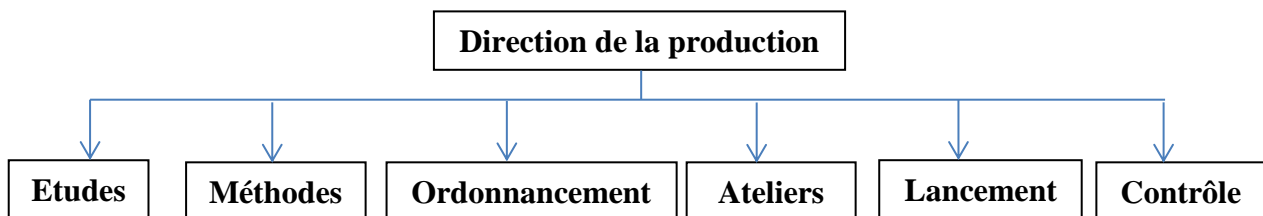


L'organisation de la production consiste à répondre à plusieurs questions : comment fabriquer les produits ? Avec quelles machines ? Où ? Avec quelles matières ? avec qui ? Comment organiser le temps et l'espace pour le travail de production ?

Nous allons d'abord présenter les différents services de la production. Puis nous allons analyser les réponses faites à toutes ces questions dans une optique taylorienne, au début du XX^e siècle, puis les nouveaux choix d'organisation dans une optique toyotiste, à la fin du siècle.

1. Les services de la production :

Les nombreux services rattachés à la direction de la production sont de deux types : les services fonctionnels et les services opérationnels. Un organigramme classique de la production peut ainsi se présenter :



- **Le service des études :** après la phase de recherche, il est chargé de la conception technique des produits à fabriquer. Cette définition précise du produit à fabriquer nécessite la connaissance exacte de l'usage auquel on le destine et les contraintes à respecter (prix, poids, taille, sécurité, etc.). ces éléments sont parfois consignés dans un cahier de charges.
Le service des études élabore des plans et dessins et précise la nature des matières à utiliser et les traitements à leur faire subir, afin d'obtenir la qualité nécessaire pour le prix de revient minimum. Dans certains cas, un prototype est réalisé. Après avoir testé et critiqué, le service des études établit le plan définitif et la nomenclature. (La liste des pièces composants le produits avec leurs codes)
- **Le service des méthodes :** il prolonge l'action du service des études, en précisant les modalités d'exécution. Il établit pour chaque produit un plan d'exécution ou de fabrication qui définit :
 - La suite des opérations pour chaque pièce,
 - Les machines à utiliser,
 - La qualification des ouvriers,
 - Les temps d'exécution,
 - L'échelonnement des divers stages dans le temps de façon à ce que toutes les tâches nécessaires à un montage soit prêtes au moment voulu, sans risque d'attente.
- **Le service d'ordonnancement :** a pour mission, en fonction de l'enchaînement des tâches défini par le service des méthodes, de veiller au respect des délais de fabrication, de prévoir et d'affecter au bon moment les moyens humains et matériels

nécessaires à la réalisation de ce plan de production. En d'autres termes, son rôle consiste à :

- Prévoir la répartition de travail entre les différentes unités de production de façon à assurer le plein emploi des facteurs de production, et le respect des délais promis.
- Veiller à la réservation des matières nécessaires et provoquer les commandes pour éviter que la production ne soit perturbée pour rupture de stock.
- Etablir les documents qui permettront l'exécution et le contrôle (le bon de matières, le bon de travail et la fiche suiveuse)
 - **Le bon de matières** : appelée aussi, bon de sortie de matières. Il a pour rôle de permettre la sortie des matières du stock, la sortie de l'outillage, et il tient lieu de pièce justificative pour le magasinier.
 - **Le bon de travail** : il donne à l'exécutant toutes les précisions sur la tâche qui lui incombera. Les renseignements consignés sur ce document, peuvent se regrouper sous trois rubriques :
 - Identification exacte du travail,
 - Identification de l'exécutant,
 - Temps alloués et temps effectifs en vue de la rémunération de l'exécutant.

Le bon de travail sera exploité par la comptabilité pour le calcul de la main d'œuvre incorporée dans le produit et aussi pour la comptabilité des salaires.

- **La fiche suiveuse** : accompagne la pièce dans toutes les phases de fabrications. A la fin de la production, elle permet de récapituler toutes les informations concernant la fabrication. Elle permet :
 - D'identifier les exécutants successifs,
 - De contrôler le rythme d'exécution par rapport aux prévisions,
 - De connaître à tout moment où en est un certain travail.
- **Le service atelier** : son rôle consiste tout simplement à fabriquer le produit.
- **Le service de lancement** : à partir du planning général établi par l'ordonnancement, le service de lancement doit déclencher les opérations au moment opportun en fonction de l'avancement réel des tâches. Il transmet aux intéressés les documents nécessaires, et suit l'exécution et provoque éventuellement une modification générale.
- **Le service contrôle de la fabrication** : il a une double mission, il veille à ce que la consommation effective des facteurs de production correspond à ce qui a été prévu. D'autres part, il contrôle la qualité du processus de production et du produit réalisé.